



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## programmes

Question écrite n° 75680

### Texte de la question

M. Alain Vidalies attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conséquences qu'engendre la réforme de l'enseignement secondaire. À l'aube de son centenaire, l'Association des professeurs d'histoire et de géographie manifeste ses plus vives inquiétudes quant à la suppression de l'enseignement obligatoire de ces deux matières en classe de terminale scientifique. Cette réforme est une discrimination dès lors qu'elle contrevient au principe d'égalité de formation pour les élèves. L'ensemble des enseignants appelle au rétablissement de cet enseignement à titre obligatoire afin que les élèves de terminale scientifique qui vont préparer des concours commerciaux, administratifs, etc. disposent d'une culture historique, géographique et civique. En outre, il apparaît tout aussi souhaitable de dispenser aux élèves de terminales technologiques (STI-STL) des cours d'histoire et géographie. En conséquence, il lui demande donc de réintégrer l'histoire et la géographie parmi les matières du tronc commun des terminales scientifiques.

### Texte de la réponse

Le Président de la République a présenté, le 13 octobre 2009, les ambitions de la réforme du lycée qui entrera en vigueur à partir de la rentrée 2010. Cette réforme prévoit deux innovations majeures : un accompagnement personnalisé de deux heures pour tous les élèves de la seconde à la terminale et une orientation plus progressive et réversible, qui permet des corrections de trajectoire. La mise en place de ces innovations impliquait d'ajuster les horaires et les programmes des différentes matières. Pour atteindre ces objectifs, le ministre de l'éducation nationale a proposé que la spécialisation intervienne plus progressivement, afin de permettre, encore en classe de première, des changements de parcours pour les élèves qui se seraient trompés dans leur choix en fin de seconde et qui exprimeraient le souhait de changer de série. Cela suppose une évolution de l'organisation pédagogique du lycée. La classe de seconde sera ainsi réaffirmée dans sa vocation de classe de détermination. Elle sera essentiellement consacrée aux enseignements généraux, tout en permettant d'explorer deux disciplines ou champs disciplinaires nouveaux, contre un seul aujourd'hui. La vocation des enseignements d'exploration est de mieux éclairer les choix d'orientation vers les différentes voies ou séries offertes à partir de la classe de première. La classe de première, tout en amorçant un début de spécialisation, sera bâtie sur un tronc commun d'enseignements généraux. L'objectif est clair : permettre aux élèves qui souhaitent changer de série d'avoir uniquement à rattraper les enseignements spécifiques de la série vers laquelle ils se réorientent. Or, aujourd'hui, les élèves de première S suivent deux heures trente de cours d'histoire-géographie par semaine, alors que les élèves de première ES et de L suivent quatre heures de cours. Les programmes et les horaires sont différents. Avec la réforme, les élèves de première suivront tous quatre heures d'histoire-géographie par semaine, et les programmes seront identiques. Ainsi, l'histoire-géographie fera désormais partie des disciplines fondamentales, communes à tous les élèves des premières générales. L'intégration de l'histoire-géographie dans le tronc commun consacre, en réalité, cette discipline comme un pilier de notre système éducatif, reconnaissant en cela sa contribution essentielle à la transmission d'une culture humaniste. En classe terminale, les élèves des séries ES et L bénéficieront dorénavant d'un enseignement renouvelé d'histoire géographie, pour leur permettre de découvrir et d'acquérir les méthodes et

les outils qui leur seront utiles dans l'enseignement supérieur. Enfin, une option facultative de deux heures en histoire géographie sera proposée en terminale S aux élèves qui, par goût ou projet d'orientation, souhaiteront poursuivre cet enseignement au-delà de la classe de première.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alain Vidalies](#)

**Circonscription :** Landes (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 75680

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 avril 2010, page 3834

**Réponse publiée le :** 27 avril 2010, page 4739